

Date de la convocation :
20 juillet 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2026

Le 27 juillet de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mmes HELIES Karine et GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie et AVILA Cathy, MM. LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes MAGUERESZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. TREGUER Jean-François, GALLOU David, LAIZET Yann et Mme LOYER Sonia.

Absents excusés : Mme LE JEUNE Martine (*donne procuration à Mme TRIPIER Delphine*), M. COLLIN Anthony (*donne procuration à M. LAIZET Yann*), MM. DOS SANTOS Dominique et ABASQ Kévin.

Secrétaire de séance : Mme BAINIER Nathalie.

2026-68-05 – MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UNE COMMISSION, « AMENAGEMENTS AU 16 ROUTE DE SAINT DIVY » EN « AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE »

Considérant l'évolution des travaux de la commission « Aménagements au 16 route de Saint DIVY » à savoir qu'une chirurgienne-dentiste, envisage de s'installer avec deux collaborateurs dans des locaux neufs. Locaux (Pôle Santé) que la municipalité envisage de construire.

La commission municipale actuellement appelée « Aménagements au 16 route de Saint DIVY » sera dénommée « Aménagement d'un Pôle Santé » à compter de la validation de cette décision.

Toutes les références à l'ancien nom dans les documents municipaux (comptes-rendus, supports de communication, etc.) seront mises à jour sous la responsabilité de la secrétaire générale de Mairie dans un délai d'un mois à compter de la présente.

La présente délibération sera notifiée aux membres de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le changement de dénomination de la commission « Aménagements au 16 route de Saint DIVY » en « Aménagement d'un Pôle Santé ».

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 27 juillet 2026

Le Maire,


Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance,


Nathalie BAINIER

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contours de la Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.